

Examens et diplômes de la voie professionnelle en Français, Histoire-géographie et Enseignement moral et civique
Le point sur les conditions de certification et les modalités d'évaluation suite aux aménagements récents

	BAC PRO	Brevet Professionnel	BEP Diplôme intermédiaire du cycle BAC PRO	CAP Diplôme intermédiaire du cycle BAC PRO	CAP Certification du cycle CAP	DNB
SESSION 2017	Aucun changement	Anciennes modalités	La forme reste ponctuelle : -épreuve inchangée en FR - épreuve simplifiée en HGEMC¹ désormais proche de la forme de celle du Bac pro mais au questionnement davantage découpé et démultiplié	Situations de CCF réparties sur deux ans (années scolaires 2015-2016 et 2016-2017)	Situations de CCF réparties sur deux ans	Nouvelles épreuves dont la « seconde épreuve écrite » de FRANÇAIS, HISTOIRE ET GEOGRAPHIE, EMC 5 heures et deux parties
SESSION 2018	X	Nouvelles modalités sur la base du nouveau programme de 2 ^e année	X	Pas de situation CCF en seconde (2016-2017) Nouvelles modalités de CCF en classe de première (2017-2018)	Situations de CCF réparties sur deux ans Anciennes modalités	(dans la continuité de la réforme du collège)
Textes de référence	Bulletin officiel n°20 du 20 mai 2010	<u>Définition des épreuves</u> : BO n°14 du 8 avril 2016 <u>Programme d'enseignement d'expression et connaissance du monde</u> BO n°11 17 mars 2016	BO spécial n°6 du 25 juin 2015.	Textes à paraître pour la session 2018	BO 17 juillet 2003 modifié 25 février 2010 et 25 juin 2015	<u>Modalités d'attribution du DNB</u> : BO n°14 du 8 avril 2016 <u>Référentiel d'enseignement HG série pro</u> : BO n°37 du 13 octobre 2016

(1) Épreuve ponctuelle écrite (notée sur 20) - 1 h 30

Épreuve écrite (durée : 1 h 30)

L'épreuve consiste en un questionnaire à réponse courte (cinq à dix lignes) ou à choix multiples qui porte sur des sujets d'étude et sur des situations définies dans le programme d'histoire et géographie de première professionnelle et sur le programme d'enseignement moral et civique de première. Elle comporte trois parties qui peuvent comporter un support documentaire (texte, image, carte...).

- La première partie consiste en une ou plusieurs questions portant sur un des sujets d'étude d'histoire ou de géographie.

- La deuxième partie consiste en une ou plusieurs questions portant sur chacune des deux situations d'un sujet d'étude de la discipline qui n'est pas retenue en première partie (histoire ou géographie).

- La troisième partie consiste en une ou plusieurs questions portant sur un thème du programme d'enseignement moral et civique.

Les parties 1 et 2 sont notées chacune sur 8, la partie 3 sur 4 points.

BO spécial n°6 du 25 juin 2015.